



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/146
21 février 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 18 FÉVRIER 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE
L'OUGANDA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministre ougandais des affaires étrangères concernant la situation dans l'est du Zaïre et la série d'accusations infondées, émanant de diverses sources, qui ont été lancées contre l'Ouganda.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le contenu de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et d'en faire distribuer le texte comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Semakula KIWANUKA

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement ougandais sur la situation au Zaïre.

Le Gouvernement de la République d'Ouganda tient à faire connaître sa position concernant les événements dans l'est du Zaïre.

Depuis quelques années, chacun sait que plusieurs groupes de rebelles sont basés au Zaïre. En novembre 1996, ces rebelles ont traversé la frontière entre l'Ouganda et le Zaïre pour attaquer le territoire ougandais. Les Forces populaires ougandaises de défense ont riposté à cette agression en refoulant les rebelles hors du territoire ougandais. Il ne reste à l'heure actuelle pas un seul soldat ougandais au Zaïre et le Gouvernement ougandais n'a aucune intention d'envoyer les troupes dans ce pays.

L'Ouganda accepte sans réserve les dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, auxquelles il est partie, et plus particulièrement celles qui ont trait à l'intangibilité des frontières internationales et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États voisins.

L'Ouganda n'a pas d'ambitions territoriales et n'a aucun intérêt à exacerber les conflits qui agitent actuellement le Zaïre. Il reste prêt, comme il l'a toujours été, à user de son influence auprès de toutes les parties intéressées pour les encourager à régler les problèmes par des moyens politiques et non violents.

Le Gouvernement ougandais est disposé à engager des consultations avec le Gouvernement zaïrois en vue de parvenir à un accord de non-agression ou à tout autre mécanisme mutuellement acceptable. L'Ouganda appuie les efforts de réconciliation déployés par les Sages et par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.

L'Ouganda est favorable à l'envoi d'observateurs internationaux le long de la frontière et à toute autre mesure de confiance qui contribuerait à régler les problèmes que connaît le Zaïre.

Le Gouvernement ougandais saisit cette occasion pour engager tous les gouvernements de la région à respecter scrupuleusement la Charte de l'OUA relative aux droits de l'homme et des peuples et les autres conventions internationales qui ont trait à la citoyenneté et à la nationalité.

Il est dans l'intérêt de toutes les nations, y compris l'Ouganda, que la région des Grands Lacs recouvre la stabilité.

Le Gouvernement ougandais réaffirme son attachement aux relations de bon voisinage, mais se réserve le droit de prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire pour protéger la vie et les biens des Ougandais.

Par ailleurs, le Gouvernement ougandais a été alerté une fois de plus par des allégations attribuées à un haut fonctionnaire du Ministère de la défense de Kinshasa, et dont la presse internationale s'est largement fait l'écho, selon

lesquelles un avion cargo transportant des soldats ougandais dans l'est du Zaïre se serait écrasé sur le versant zaïrois du mont Rwenzori dans la nuit du lundi 10 février 1997. Le même haut fonctionnaire zaïrois a affirmé que plusieurs personnes ont trouvé la mort dans l'accident et que les survivants ont été capturés par des soldats zaïrois qui se seraient trouvés à proximité. L'accident serait, selon lui, la preuve que le Gouvernement ougandais est impliqué dans la guerre civile au Zaïre.

À cet égard, le Gouvernement ougandais tient à démentir une fois de plus toute ingérence dans les affaires zaïroises, et, en particulier, l'accusation susmentionnée et proclame qu'aucun aéronef ou soldat ougandais n'est engagé dans les combats qui ont lieu dans l'est du Zaïre.

Un seul avion assure la liaison entre Entebbe et Kisangani, à savoir l'avion qu'utilise le Programme alimentaire mondial pour acheminer les secours humanitaires. Il appartient à une compagnie privée basée au Zaïre, la Scibe. L'avion lui-même est immatriculé au Zaïre. Le 11 février 1997, il a fait le trajet jusqu'à Kisangani avant de rentrer sans encombre à l'aéroport d'Entebbe à 19 h 39.
